

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03474

Numéro SIREN : 799 152 103

Nom ou dénomination : A2M

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 14837

Désignation de l'entreprise		SAS A2M		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		20 RUE FONT DESPIERRE		34990 JUVIGNAC		
Numéro SIRET *		7 9 9 1 5 2 1 0 3 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 5		
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 9		
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 1 8		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	1 347	030	1 347	
	Immobilisations financières * (1)	040	567 532	042	567 532	
Total I (5)		044	568 879	048	1 347	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	9 000
		Autres * (3)	072	231 833	074	231 833
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	16 446	086	16 446	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	248 279	098	248 279	
	Total général (I+II)	110	817 157	112	1 347	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	40 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126	4 000	
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	282 681	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136		136	218 313	
	Provisions réglementées	140		140	3 314	
	Total I	142		142	548 307	
	Provisions pour risques et charges	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	13 108	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	2 160	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	251 740	172	252 235	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	Total III	176		176	267 503	
	Total général (I + II + III)	180		180	815 810	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code de Commerce des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A2M

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 1 9 Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 8 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217		218	25 500	108 100	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	16 570	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	42 070	108 101	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	14 703	35 143		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243 430	244	430	679		
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements *						254	75	387	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	2	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264	15 209	36 210
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	26 861	71 891
	Produits financiers						(III)	280	200 467	75 000
Produits exceptionnels						(IV)	290		850	
Charges financières						(V)	294	704	1 737	
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	3 314		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
Impôts sur les bénéfices *						(VII)	306	4 997	14 737	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	218 313	131 267	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	218 313	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	4 997		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, sexies I)		981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, quinquies)	990		
Divers dont ZFA (44, quinquies)		345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, sexies)	992		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655				190 000		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	33 310	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	33 310	372	

A2M
Société par actions simplifiée
 au capital de 40000 Euros
 Siège social : 20 RUE FONT DESPIERRE
 34990 JUVIGNAC
 RCS de Montpellier : 799152103

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
en date du 23/12/2019

L'an deux mille dix-neuf,
 Le vingt-trois décembre, à vingt heures trente,
 Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur STEPHANE CONTE,
 Propriétaire de 3000 actions
- Madame CATHERINE CONTE
 Propriétaire de..... 1000 actions
- Soit un total : 4000 actions.

Sur les 4000 actions composant le capital social, Monsieur STEPHANE CONTE préside la réunion en sa qualité de président.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital.

Monsieur Guilhem BLANC, représentant de la SARL DOMITIA AUDIT, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué conformément à l'article L823-17 du code de commerce, est absent et excusé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30/06/2019,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.



Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30/06/2019,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus au président,
- Rémunération du président,
- Décision relative au mandat des commissaires aux comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports du président et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/06/2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 218 313 euros, de la manière suivante :

- en totalité au compte "autres réserves", soit	218 313 €
Total.....	218 313 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice

30/06/2018

31/03/2017

31/03/2016

Dividendes

0.00 €

21 500.00 €

37 099.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, l'assemblée approuve ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, Monsieur Stéphane Conte ne participant pas au vote.

QUATRIÈME RESOLUTION

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale attribue au président une rémunération annuelle brute, pour cet exercice de 0 euro, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Les charges facultatives et obligatoires seront assumées par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

Les mandats de Domitia Audit, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jérôme Arnavielle, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant au regard des nouvelles règles de désignation fixées par la loi Pacte du 22 mai 2019 et du décret n°2019-514 du 24 mai 2019, les associés décident de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

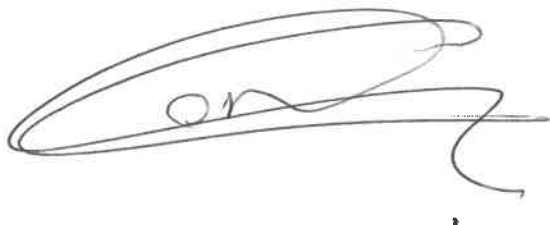
se
d

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur STEPHANE CONTE

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, connected strokes on the right, ending in a small hook.

Madame CATHERINE CONTE

A handwritten signature in dark ink, starting with a large, circular loop on the left, followed by a vertical line and several smaller, connected strokes on the right.

Domitia audit

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Montpellier



A2M

S.A.S au capital de 40.000 €

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40.000 €
R.C.S MONTPELLIER 799 152 103

20 RUE FONT DESPIERRE
34990 JUVIGNAC

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

A2M SAS
Siège social : 20 rue Font Despierre - 34990 JUVIGNAC
Capital social : 40.000 €
R.C.S Montpellier 799 152 103

A l'assemblée générale de la société,

■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mauguio, le 6 décembre 2019

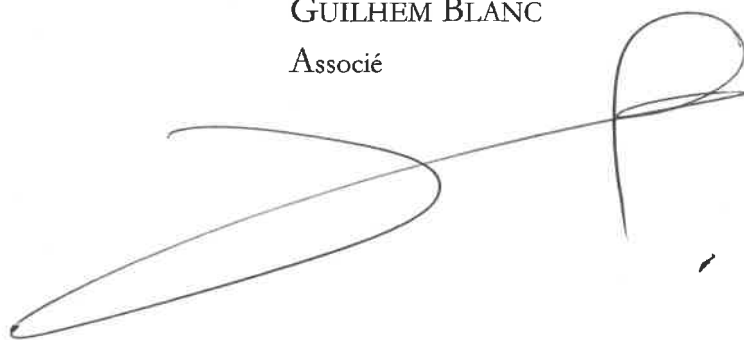
Le Commissaire aux Comptes

Domitia audit

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier

GUILHEM BLANC

Associé

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop on the left and a smaller loop on the right.

Comptes annuels au 30 juin 2019

A2M SAS
Siège social : 20 rue Font Despierre - 34990 JUVIGNAC
Capital social : 40.000 €
R.C.S Montpellier 799 152 103

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 15	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 347	1 347		75	75	100.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	566 569		566 569	550 000	16 569	3.01
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	963		963	963		
Total II		568 879	1 347	567 532	551 037	16 494	2.99
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				9 000	9 000	100.00
	Autres créances	231 833		231 833	50 059	181 774	363.12
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	16 446		16 446	159 524	143 078	89.69
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	248 279		248 279	218 583	29 696	13.59
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		817 157	1 347	815 810	769 620	46 190	6.00

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2019 12		Exercice N-1 30/06/2018 15		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000		40 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	4 000		4 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	282 681		151 413		131 267	86.69
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	218 313		131 267		87 045	66.31
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	3 314				3 314	
	Total I	548 307		326 681		221 627	67.84
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 108		35 241		22 134	62.81
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	251 740		401 908		150 168	37.36
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 160				2 160	
	Dettes fiscales et sociales	495		5 790		5 295	91.45
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	267 503		442 939		175 437	39.61
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		815 810		769 620		46 190	6.00

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

267 503

429 832

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 15		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	25 500		25 500	108 100		82 600	76.41
Chiffre d'affaires NET	25 500		25 500	108 100		82 600	76.41
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			16 569			16 569	
Autres produits			1	1		0	3.48
Total des Produits d'exploitation (I)			42 070	108 101		66 031	61.08
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			14 703	35 143		20 440	58.16
Impôts, taxes et versements assimilés			430	679		249	36.67
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			75	387		312	80.72
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	1		0	18.79
Total des Charges d'exploitation (II)			15 209	36 210		21 001	58.00
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			26 861	71 891		45 030	62.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	15	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	200 000		75 000		125 000	166.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	467				467	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	200 467		75 000		125 467	167.29
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	704		1 737		1 033	59.45
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	704		1 737		1 033	59.45
2. Résultat financier (V-VI)	199 763		73 263		126 500	172.66
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	226 624		145 154		81 469	56.13
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			850		850	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			850		850	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 314				3 314	
Total VIII	3 314				3 314	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 314		850		4 164	489.88
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 997		14 737		9 740	66.09
Total des produits (I+III+V+VII)	242 537		183 951		58 586	31.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 225		52 684		28 459	54.02
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	218 313		131 267		87 045	66.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

ECMCC

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 815 810.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 25 500.00 Euros et dégageant un bénéfice de 218 312.75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	819		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	529		
TOTAL	1 347		
Autres participations	550 000		16 569
Prêts, autres immobilisations financières	963		
TOTAL	550 963		16 569
TOTAL GENERAL	552 310		16 569

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			819	819
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			529	529
TOTAL			1 347	1 347
Autres participations			566 569	566 569
Prêts, autres immobilisations financières			963	963
TOTAL			567 532	567 532
TOTAL GENERAL			568 879	568 879

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	744	75		819
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	529			529
TOTAL	1 273	75		1 347
TOTAL GENERAL	1 273	75		1 347

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	75				
Emballages récupérables et divers				3 314	
TOTAL	75			3 314	
TOTAL GENERAL	75			3 314	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		3 314			3 314
TOTAL		3 314			3 314
TOTAL GENERAL		3 314			3 314
Dont dotations et reprises exceptionnelles		3 314			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	963	0	963
Impôts sur les bénéfices	10 980	10 980	
Taxe sur la valeur ajoutée	385	385	
Groupe et associés	220 467	220 467	
TOTAL	232 795	231 832	963

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	13 108	13 108		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 160	2 160		
Taxe sur la valeur ajoutée	268	268		
Autres impôts taxes et assimilés	227	227		
Groupe et associés	251 740	251 740		
TOTAL	267 503	267 503		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 134			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	4 000			4 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	227
Total	227

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SARL ECOME	10 000	269 749	100,00	416 569	413 255			587 025	148 686	150 000
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SARL AMEBAT	8 000	156 744	50,00	150 000	150 000			481 352	93 976	50 000
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										